



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A42-WP/79¹

EX/36

27/7/25

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 13 : Sûreté de l'aviation — Politique

AMÉLIORER LA SÛRETÉ DE LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FRET AÉRIEN GRÂCE À LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

(Note présentée par l'Arabie saoudite)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Ces dernières années, le secteur du fret aérien a connu une augmentation significative des volumes de fret et un plus grand nombre de parties prenantes au sein des chaînes logistiques, ce qui a entraîné un environnement opérationnel plus complexe et des risques accrus sur le plan de la sûreté. Face à l'évolution constante des menaces, le besoin de solutions innovantes axées sur la transformation numérique devient de plus en plus pressant afin de renforcer la sûreté du fret aérien. Le *Plan mondial pour la sûreté de l'aviation* (Doc 10118, GASeP) souligne l'importance d'adopter des solutions technologiques modernes en tant qu'outil efficace au service de la sûreté de l'aviation civile. Les systèmes numériques modernes constituent un outil essentiel pour la vérification des données des parties prenantes, l'enregistrement des expéditions, le suivi de leurs déplacements, l'analyse proactive des risques et la mise en correspondance des renseignements avec les bases de données pertinentes. Cela permet d'améliorer l'efficacité des procédures, de soutenir la conformité aux normes internationales, et d'aider le secteur à relever les défis croissants en matière de sûreté du fret aérien.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) prendre note des informations présentées dans la présente note de travail ;
- b) inviter l'OACI à envisager la possibilité d'organiser un colloque international sur la transformation numérique dans le domaine de la sûreté de l'aviation, qui se tiendrait au Royaume d'Arabie saoudite ;
- c) encourager les États membres à adopter des solutions fondées sur la transformation numérique afin de renforcer la sûreté du fret aérien.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'objectif stratégique <i>Chaque vol est sûr et sécurisé.</i>
---------------------------------	---

¹ Versions anglaise et arabe fournies par l'Arabie saoudite.

<i>Incidences financières :</i>	Aucune.
<i>Références :</i>	Annexe 17 — <i>Sûreté de l'aviation</i> Doc 8973, <i>Manuel de sûreté de l'aviation</i> Doc 10108, <i>Plan mondial pour la sûreté de l'aviation</i> (GASeP)

1. INTRODUCTION

1.1 Le secteur mondial du fret aérien connaît une croissance rapide, ce qui accroît la complexité des chaînes logistiques ainsi que le nombre de parties prenantes impliquées. Cette situation augmente le risque d'exploitation par des entités ou des personnes physiques représentant une menace pour la sûreté, et nécessite la mise au point de systèmes numériques avancés capables de détecter ces menaces et d'améliorer l'intégration avec les bases de données nationales.

1.2 Il est fait référence au *Plan mondial pour la sûreté de l'aviation* (GASeP), qui souligne l'importance de l'élaboration de ressources technologiques et de la promotion de l'innovation en tant que priorité essentielle pour renforcer la sûreté de l'aviation. La priorité globale 4, Améliorer les ressources technologiques et encourager l'innovation, constitue un pilier essentiel dans ce domaine et renforce la tendance à l'adoption de solutions numériques pour sécuriser les chaînes logistiques du fret aérien.

1.3 Il est également fait référence au paragraphe 4.10 (Pratique recommandée) de l'Annexe 9 – *Facilitation* qui stipule qu'« [il] est recommandé que les États contractants prennent les mesures nécessaires pour assurer la soumission électronique des renseignements concernant le fret, avant l'arrivée ou le départ des marchandises ».

1.4 La transformation numérique est considérée comme un levier incontournable pour le renforcement de la sûreté du fret aérien. Les systèmes numériques modernes offrent des outils avancés pour la vérification des données des parties prenantes, la consignation des renseignements détaillés relatifs aux expéditions, le suivi de leurs déplacements à toutes les étapes de la chaîne logistique, l'analyse proactive des risques, ainsi que la mise en correspondance des données avec les entités concernées. Cela contribue à générer des effets positifs sur la sûreté, les opérations et l'économie tout au long de la chaîne logistique, comme indiqué aux sections 2, 3 et 4.

2. OBJECTIFS DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE POUR LA SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN

2.1 Élaborer des solutions numériques intégrées pour soutenir les procédures de sûreté du fret aérien, notamment la vérification numérique des données des parties prenantes, l'enregistrement précis des renseignements relatifs aux expéditions sortantes et transférées, ainsi que le suivi des expéditions à toutes les étapes de la chaîne logistique.

2.2 Améliorer la capacité d'analyse proactive des risques en croisant les données opérationnelles et de sûreté, et en alimentant les programmes d'évaluation de la sûreté avec les renseignements relatifs aux expéditions.

2.3 Soutenir les opérations de transit et de transfert du fret en assurant leur suivi, la vérification de leur état d'inspection-filtrage de sûreté aux stations externes, et la conformité aux procédures de sûreté approuvées.

2.4 Permettre la collaboration entre les parties prenantes concernées de la chaîne logistique afin d'accélérer la prise de décision en matière de sûreté et d'assurer le respect des exigences du programme national ainsi que des normes internationales.

2.5 Fournir des rapports et des statistiques intégrés pour appuyer la planification de la sûreté et améliorer constamment les procédures opérationnelles et réglementaires.

3. RÔLES ET FONCTIONS PRINCIPAUX DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DANS LA SÛRETÉ DU FRET AÉRIEN

3.1 Fournir des outils numériques avancés permettant la vérification en temps réel des données des parties prenantes impliquées dans la chaîne logistique, grâce à leur mise en correspondance avec les bases de données nationales et les entités concernées.

3.2 Gérer les opérations de transit et de transfert du fret en permettant le suivi entre les stations externes, en vérifiant l'état de l'inspection-filtrage de sûreté de chaque expédition, et en les reliant aux systèmes des agents de manutention et des entreprises de transport aérien.

3.3 Délivrer des licences aux entités concernées de la chaîne logistique du fret aérien de manière souple et réglementée, leur permettant d'opérer légalement après avoir satisfait aux normes requises en matière de sûreté.

3.4 Vérifier électroniquement les renseignements de l'expéditeur pour les expéditions sortantes.

3.5 Consigner les renseignements détaillés de l'expédition en veillant à inclure toutes les données essentielles, notamment le nom et l'adresse de l'expéditeur, le nom et l'adresse du destinataire, le contenu et le poids de l'expédition, le nombre de colis et le numéro de la lettre de transport aérien.

3.6 Assurer un suivi électronique de chaque étape parcourue par l'expédition au sein de la chaîne logistique du fret aérien, en identifiant les personnes responsables à chaque étape.

3.7 Consigner les renseignements relatifs aux véhicules qui transportent le fret aérien sortant, des agents habilités à l'aéroport, notamment les noms des conducteurs et les scellés de sûreté des véhicules.

3.8 Exploiter les données de l'expédition et les procédures de sûreté appliquées (telles que l'expéditeur, le contenu, le nombre d'heures d'entreposage après l'inspection-filtrage, etc.), afin d'alimenter le programme d'analyse des risques liés au fret et d'évaluer le niveau de risque associé à chaque expédition.

3.9 Fournir aux opérateurs du matériel d'inspection-filtrage de sûreté les informations nécessaires sur le niveau de menace et les caractéristiques de l'envoi, afin de garantir l'application de mesures de sûreté appropriées.

3.10 À l'issue des procédures de sûreté requises, délivrer une Déclaration électronique de sûreté d'expédition (e-CSD), et la rendre accessible aux autres parties prenantes de la chaîne logistique du fret aérien.

**4. CONTRIBUTION DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE À L'EFFICACITÉ
OPÉRATIONNELLE ET ÉCONOMIQUE**

4.1 L'expérience opérationnelle liée à l'utilisation de la plateforme a permis de constater une amélioration notable de la qualité et de la fiabilité des données.

4.2 Elle renforce de manière significative la flexibilité de l'acheminement du fret aérien.

4.3 En optimisant la répartition des ressources opérationnelles et en réduisant l'accumulation de marchandises dans les zones d'inspection-filtrage, la plateforme permet d'accroître la capacité des installations de fret aérien sans nécessiter de nouvelles constructions.

— FIN —